

Les pré-qualifications prorogées au 10 novembre pour la Phase I

Masen a reporté au 10 novembre 2016 la date limite de dépôt des dossiers de préqualification pour le développement de Noor Midelt Phase I. L'Agence marocaine pour l'énergie durable a dû l'ajourner suite à des amendements apportés aux documents de préqualification.

La durée de vie de l'appel à préqualification des soumissionnaires pour le développement de Noor Midelt Phase I a été prolongée. Masen, «The Moroccan Agency for Sustainable Energy» vient de reporter la date limite de dépôt des dossiers de candidatures, par les sociétés ou groupements de sociétés intéressés, au 10 novembre, 10 heures marocaines. Les pré-qualifications lancées le 18 juillet dernier pour Noor Midelt Phase I avaient initialement pour deadline le 14 octobre. Le top management de Masen, l'Agence marocaine pour l'énergie durable, a dû ajourner le dépôt des offres suite à des amendements apportés aux documents de pré-qualification. Ainsi, le Comité d'évaluation procédera jeudi prochain à l'ouverture des plis et examinera les offres avant d'arrêter la liste des soumissionnaires pré-qualifiés. Ceux-ci seront invités à participer à l'étape suivante et décisive de ce processus d'appel d'offres international final portant sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance des centrales Noor Midelt Phase I. Cette première phase couvrira finalement deux centrales hybrides PV (photovoltaïque) et CSP (solaire à concentration) avec stockage de 5 heures au minimum. Chacune des deux centrales aura une puissance CSP brute entre 150 mégawatts (MW) et 190 MW. Noor Midelt Phase I sera ainsi dotée d'une capacité CSP minimale de 300 MW et maximale de 380. La technologie CSP devrait être un cylindro-parabolique d'huile synthétique avec stockage ou une tour de sels fondus avec stockage. La puissance PV à fournir dépendra, elle, de celle choisie pour le CSP et doit être proposée par les développeurs suivant les exigences de l'appel d'offres. Selon l'Agence, la solution hybride (une première dans le Plan solaire Noor) a été choisie



Cette première phase couvrira deux centrales hybrides PV (photovoltaïque) et CSP (solaire à concentration) avec stockage de 5 heures au minimum. Ph. Saouri

afin d'optimiser le coût global du kilowatt-heure tout en maximisant les synergies entre les deux technologies, permettant la fourniture d'électricité même après le coucher du soleil. En effet, Masen exige que les deux projets puissent produire de l'électricité pendant la journée en utilisant le PV et/ou le CSP (pendant la journée, l'électricité peut être produite exclusivement à partir de PV) et sécuriser 5 heures en pic de production après le coucher du soleil via la technologie CSP. Masen achètera toute l'énergie produite de Midelt Phase I dans le cadre d'un Contrat d'achat et de fourniture d'électricité (PPA) de 25 ans qu'elle aura conclu avec la société en charge de la réalisation du projet. Par ailleurs, les soumissionnaires devront proposer un taux d'intégration industrielle sur une base discrétionnaire et volontaire. Masen espère atteindre un niveau d'intégration industrielle pour Noor Midelt Phase I supérieur à celui de Noor Ouarzazate I (32%) et de Noor Ouarzazate II et III (35% au moins). En ce qui concerne le financement, Noor Midelt Phase I devra bénéficier de soutiens des principaux bailleurs de fonds internationaux, dont la banque de développement allemande KfW, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. À noter que la capacité globale prévue pour le complexe Noor Midelt (Phase I et II) pourra atteindre 800 MW. ■

Moncef Ben Hayoun